

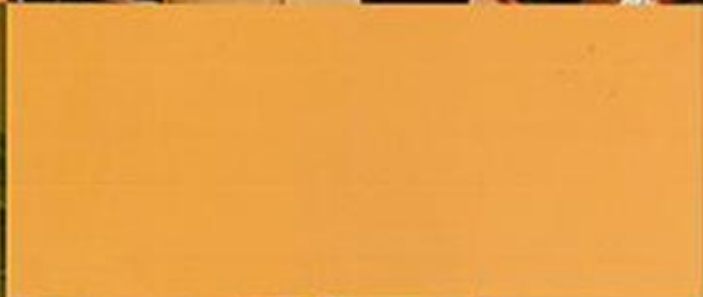


Rapport annuel 2014

Conseil de quartier  
Des Châtel's

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER



# **RAPPORT ANNUEL 2014**

**CONSEIL DE QUARTIER  
DES CHÂTELS**

**Avril 2015**

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	4
1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
2. TERRITOIRE	6
3. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2013	6
4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	9
CONCLUSION	10

## MOT DU PRÉSIDENT

Après plus de sept années d'implication au sein de différents Conseil de quartier, dont une à titre de président du Conseil de quartier Des Châtels, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2015, lequel revêt à la fois un caractère de bilan sur les dossiers traités ainsi qu'une revue des dossiers actifs à suivre de près au cours des prochaines années.

Les principaux dossiers ayant retenu l'attention du Conseil de quartier Des Châtels cette année, et dont le rapport fera mention, sont les suivants :

- Problématiques de refoulement des infrastructures municipales sur le territoire du Conseil
- Divergence du processus de consultation publique selon les arrondissements
- Révision du plan d'action du Conseil
- Retour du Comité sur la sécurité routière dans l'arrondissement de la Haute Saint-Charles
- Modification règlementaire au RVQ 2254 et RVQ 2273 sur le fonctionnement des Conseils de quartier
- Participation à une table de concertation sur la révision du Plan Directeur du Réseau Cyclable
- Suivi sur le développement Alpha Est
- Projets de réfection des infrastructures municipales et des loisirs
- Étude de requalification du boulevard de l'Ormière

Comme annoncé, je quitte le Conseil de quartier, pour des raisons familiales et professionnelles, avec l'intime conviction du devoir accompli et je perçois ce bilan comme une transition pour les membres qui prendront la relève au sein du Conseil de quartier Des Châtels.

Les défis seront grands et la prise d'action plus difficiles en cette période de restriction budgétaire. Les futurs membres devront donc cibler avec justesse leurs objectifs afin de concentrer leurs énergies sur les dossiers prioritaires pour les citoyens du quartier.

Au nom de tous les membres, je remercie le personnel de l'Arrondissement et de la Ville ainsi que les conseillers municipaux du quartier, pour leur excellente collaboration dans le traitement des dossiers ayant fait l'objet d'opinions, de recommandations ou d'interventions.



François Rochette, président du Conseil de quartier Des Châtels

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2014, le conseil d'administration du Conseil de quartier Des Châtelis est composé comme suit :

M. François Rochette	Président
M. Pierre Pominville	Vice-président
M <sup>me</sup> Amélie Girard	Secrétaire
M. Jean-Claude Falardeau	Trésorier
M <sup>me</sup> Francine Lessard	Administratrice
M <sup>me</sup> Louise Gosselin	Administratrice

Membres sans droit de vote :

M. Raymond Dion,	Conseiller municipal, district électoral Loretteville-Des Châtelis
M <sup>me</sup> Dominique Tanguay	Conseillère municipale, district électoral Duberger-Les-Saules

Conseiller en consultations publiques :

M. Marc Bédard	Conseiller en consultations publiques, Arrondissement HSC
----------------	---

Secrétaire de soutien :

M <sup>me</sup> Jeannine Lefebvre	Secrétaire de soutien
-----------------------------------	-----------------------

Ayant obtenu des Lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), le conseil de quartier est un organisme consultatif créé conformément à la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., c. C-11.5) ainsi qu'au Règlement sur la constitution des conseils de quartier (R.V.Q., c. 213) et configuré conformément au Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q., c. F-1) en concordance avec le Règlement sur la politique de consultation publique de la Ville de Québec (R.R.V.Q., c. P-4) Ne disposant désormais plus d'un pouvoir de consultation publique, il est devenu l'interlocuteur privilégié de la Ville pour permettre aux citoyens de faire valoir leurs opinions et leurs intérêts.

Son conseil d'administration se réunit généralement une fois par mois et les rencontres sont publiques. Il y a toujours une période réservée aux questions et aux commentaires du public, de même qu'une autre réservée aux conseillers municipaux. Les conseillers municipaux participent aux réunions, mais n'ont pas le droit de vote. Des comités pléniers peuvent aussi être convoqués sur des sujets précis, notamment sur le Plan directeur du quartier ou sur le Plan d'action afférent.

Au cours de l'année 2014, outre son assemblée générale annuelle, le conseil de quartier Des Châtelis a tenu sept (7) assemblées régulières et 1 réunion non-officielle faute de quorum.

Le Conseil a maintenu une structure de fonctionnement basée sur le partage des responsabilités en formant des comités de travail « ad hoc » sur différents champs d'intérêt ou d'actualité.

## **2. TERRITOIRE**

Le quartier Des Châtelers est un territoire couvrant une partie du district électoral Loretteville-Des Châtelers et une partie de celui de Duberger-Les-Saules. La plus grande partie du territoire se situe dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Plus précisément, il y a surtout le territoire compris, à l'ouest du boulevard de l'Ormière, entre le boulevard de l'Auvergne et l'avenue Chauveau, qui fait partie de l'arrondissement Des Rivières.

Le quartier Des Châtelers longe la rivière Saint-Charles et le quartier de Loretteville, à l'est. Au sud, il est délimité par le boulevard de l'Auvergne, du côté ouest du boulevard de l'Ormière, et, du côté est du boulevard de l'Ormière, par le côté sud bâti de l'avenue Chauveau jusqu'à la ligne, au sud, qui prolonge vers l'ouest, jusqu'au boulevard de l'Ormière, la pointe la plus à l'ouest de la rivière Saint-Charles. L'autoroute Henri-IV constitue sa limite ouest et le parc Montchâtel (rue Paul-Kane, rue de Jade), sa limite nord.

Des modifications à la limite nord du quartier ont été proposées par résolution par les Conseils de quartier Des Châtelers et Val-Bélair afin d'harmoniser ces limites avec le cadre bâti existant. Ces modifications sont toujours en attente de l'approbation du Conseil de Ville à la suite de la tenue du processus de consultation publique sur le sujet inhérent à leurs adoptions.

## **3. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2014**

### **Problématiques de refoulement des infrastructures municipales sur le territoire du Conseil**

Une situation imprévue est survenue le 31 mai 2013 alors que plusieurs réseaux d'égouts ont refoulé et plusieurs cours d'eau débordé causant ainsi des dommages majeurs sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. Les secteurs Miramont / Couture et Durand / St-Maurice sur le territoire du Conseil ont été durement touchés.

L'administration municipale a réagi à cette situation en investiguant en 2013 et 2014 sur la nature et les causes de cette problématique afin d'établir des solutions durables et conformes au défi que représente l'adaptation aux changements climatiques.

Des interventions mineures ont été réalisées dans le secteur Durand / St-Maurice en 2014 alors que des travaux d'envergure s'amorceront en 2015 dans le secteur Miramont / Couture.

L'administration municipale nous indique qu'elle traite ce dossier en priorité, ce qui se reflète jusqu'à maintenant dans la prise d'actions.

Le Conseil de quartier devra demeurer vigilant afin de s'assurer que ce dossier demeure au même niveau de priorité pour le futur.

### **Divergence du processus de consultations publiques selon les arrondissements**

Des différences importantes ont cours dans le processus de consultations publiques selon l'arrondissement où elles ont lieu. Ces différences minent la crédibilité de l'administration municipale en général et discrédite le processus en soi. Il y aurait donc lieu, comme prévu, d'uniformiser ce processus afin de s'assurer le maintien de la confiance du citoyen.

## **Révision interne du plan d'action du Conseil**

Les membres du Conseil ont tenu une rencontre de travail afin de cibler les priorités 2014 du plan d'action.

En somme, ils ont jugé que les principales actions prioritaires de l'année 2014 sont :

- Exercer un suivi serré du projet Alpha afin d'assurer un secteur d'emploi dans le secteur non résidentiel localisé au sud-ouest du quartier, en harmonie avec les secteurs bâtis existants, et de planifier des usages résidentiels répondant à différentes clientèles, en respectant une gradation des densités résidentielles;
- Accorder une attention particulière à toute initiative de la Ville visant à développer un concept d'aménagement et de mise en valeur du boulevard De l'Ormière;
- Participer activement à la sécurité routière du quartier
- Développer de façon cohérente les réseaux cyclables et piétonniers ainsi que le transport en commun sur le territoire du Conseil
- Promouvoir le rôle du Conseil de quartier
- Bonifier l'offre de loisirs sur son territoire

## **Retour du Comité sur la sécurité routière dans l'arrondissement de la Haute Saint-Charles**

Le Comité sur la sécurité routière dans l'arrondissement de la Haute Saint-Charles a repris ses activités en 2015. Une première rencontre a permis de relancer le Comité et de sonder les différents intervenants sur les problématiques jugées prioritaires à ce niveau. Une seconde rencontre a permis de mettre en commun ces résultats afin d'établir clairement les priorités du Comité et d'établir le plan d'action en conséquence.

La relance de ce Comité ne peut être que bénéfique et nous tenons à féliciter les membres s'impliquant à ce niveau.

## **Modification réglementaire au RVQ 2254 et RVQ 2273 sur le fonctionnement des Conseils de quartier**

Le premier projet concerne, entre autres, les élections. Actuellement, un candidat doit remplir un bulletin de mise en candidature portant au moins 10 signatures. Si le candidat n'est pas élu et qu'il souhaite déposer sa candidature pour un poste à combler par cooptation, il doit présenter un nouveau bulletin. Le projet propose de conserver le même durant un certain délai. De plus, si le conseil d'administration n'a pas au moins 5 membres élus, il n'est pas possible de siéger. Au lieu de s'adresser au comité exécutif, le projet propose de s'adresser au conseil d'arrondissement pour relancer une assemblée générale spéciale avec tenue d'élections. À noter qu'il sera aussi possible de faire rayer un conseil de quartier au Registraire des entreprises.

## **Modification réglementaire au RVQ 2254 et RVQ 2273 sur le fonctionnement des Conseils de quartier (suite)**

Le second projet concerne la tenue des consultations publiques. Si un conseil de quartier est dans l'incapacité de siéger, le conseil d'arrondissement n'est pas tenu d'obtenir l'avis du conseil de quartier afin d'étirer indûment le processus d'adoption des projets réglementaires. Si la période de 90 jours allouée au Conseil de quartier pour donner un avis n'est pas respectée, cela permet au Conseil d'arrondissement de passer outre à la demande d'opinion qui lui avait été adressée.

Le troisième projet concerne le changement des limites de quartier s'il y a consensus entre les quartiers concernés. Il est important de bien préciser les limites par une description technique appropriée.

## **Participation à une table de concertation sur la révision du Plan directeur du réseau cyclable**

À l'initiative du Conseil de quartier des Maizerets, une table de concertation sur la révision du Plan directeur du réseau cyclable regroupant la quasi-totalité des Conseils de quartier a été formée. L'objectif de cette table est d'envoyer un message commun à l'administration municipale sur la nécessité de consulter les Conseils de quartier lors de ce processus de révision.

Nous tenons à saluer l'effort du Conseil de quartier des Maizerets dans ce dossier ainsi que les membres du Conseil de quartier Des Châtels s'y impliquant.

## **Suivi sur le développement Alpha Est**

Aucun développement majeur n'est en cours pour le moment dans ce projet qui viendra ultimement modifier le paysage du quartier de façon importante. Le contexte économique actuel dans le domaine de l'immobilier laisse présager que ce dernier risque d'être sur la glace pour un certain temps. Le Conseil de quartier Des Châtels demeure toutefois vigilant dans ce dossier et demeure aux aguets en surveillant les activités de remblai ayant cours sur ces lots présentant des milieux humides en nombre important.



## **Projets de réfection des infrastructures municipales et des loisirs sur le territoire du Conseil**

Les principaux projets réalisés en 2014 sont :

- Jeux d'eau au Parc Montchâtel
- Aménagement du Parc Pierre-Laporte
- Réhabilitation de divers tronçons d'égouts
- Construction d'un barrage sur le ruisseau Montchâtel
- Réaménagement de la bretelle de sortie Ste-Geneviève

Les principaux projets prévus en 2015 sont :

- Climatisation du pavillon au Parc Montchâtel
- Réaménagement et construction d'un pavillon au Parc Chaumière
- Travaux de réfection du secteur Couture / Miramont
- Réfection de surface du Carré Duprat
- Réfection de l'éclairage public dans le secteur Chauveau / Amazone / Astrolabe

### **Étude de requalification du boulevard de l'Ormière**

Une étude de requalification du boulevard de l'Ormière devait être livrée en janvier 2015.

L'étude n'est toujours pas publique au moment de rédiger le présent rapport.

Le Conseil en fait un dossier actif prioritaire et est impatient d'en prendre connaissance.

## **4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2014**

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le mardi 21 avril 2014, en présence de quelques citoyennes et citoyens.

Il y a eu dépôt et ratification du rapport annuel 2013.

## CONCLUSION

Le conseil d'administration du Conseil de quartier Des Châtelers a été très actif à différents niveaux en 2014, et ce, surtout en raison des refoulements graves d'égouts pluviaux survenus le 31 mai 2013. Mentionnons, par exemple,, ses interventions à la Ville et à l'Arrondissement. Il a été aussi sensible aux préoccupations des citoyens qui se sont exprimés au cours de l'année, surtout sur la question du refoulement des égouts.

Au début 2015 des modifications devaient être apportées au processus de consultation publique afin d'assurer une cohérence dans le processus suivi dans les différents arrondissements. Toutefois, aucune modification n'est effective au moment de la rédaction du présent rapport. Cette situation est déplorable et devrait être corrigée sans délai afin d'assurer la crédibilité de l'administration municipale à ce chapitre et de gagner la confiance fragile des citoyens dans ce processus.

Finalement, il appert que le plus grand défi des prochaines années sera le financement des actions jugées prioritaires par les Conseils de quartier. En effet, l'administration municipale actuelle ayant promis de débiter le remboursement de la dette dans l'année courante, l'ensemble des enveloppes budgétaires font l'objet de coupures. Il sera donc primordial pour les Conseils de quartier de concentrer leurs énergies sur les dossiers prioritaires pour les citoyens et dont la faisabilité est réaliste dans le contexte budgétaire actuel.